

Présents :

- Pour l'administration : M. l'Inspecteur d'académie, M. le Directeur de cabinet, Mme la secrétaire générale, une agent administrative
- Pour les organisations syndicales : la secrétaire CHSCT40 (représentante FSU), 2 représentants FSU, 2 représentants SE-UNSA, et Isabelle Benquet (représentante FO).

La représentante FSU lit sa déclaration préalable.

L'Inspecteur d'Académie présente les nouvelles mesures :

Tester :

Tests réalisés par le réseau des infirmières et médecins scolaires, plus un partenariat du CDIS, de la Protection Civile, des infirmières libérales et des laboratoires, dans des zones de tension déterminées par l'ARS et la préfecture

- Des tests antigéniques (prélèvement naso-pharyngé) pour les élèves des collèges et lycées et les professeurs. Depuis janvier, 1500 tests sur élèves et 300 sur les profs déjà réalisés.
- Des tests salivaires pour les élèves des écoles, sur autorisation parentale, et pour les professeurs volontaires.

Résultats des tests transmis aux familles et non dans les établissements. En cas de variant, le laboratoire préviendra l'ARS qui préviendra ensuite la famille.

Alerter :

Les consignes sanitaires sont en évolution constante. La DSDEN 40 a reçu l'autorisation de recruter 2 « médiateurs de lutte anti-COVID » pour des tâches administratives en lien avec les autorités sanitaires, ARS, Préfecture.

Protéger :

Masques : nouvelle commande effectuée, livraison en cours dans les établissements. Pour le 2nd degré, 3 établissements receveurs (Dury, Morcenx, Tyrosse) pour redistribuer ensuite ; pour le 1^{er} degré, une sélection d'écoles géographiquement centrales au sein des circo. Distribution d'un sachet de 6 masques pour chaque membre de l'équipe (prof, AESH, AED). Les masques inclusifs ne seront distribués qu'aux personnels face à des élèves dont le handicap les nécessite. Les masques « maison » ne sont plus autorisés.

FO demande à ce que le DASEN écrive une note de service à l'attention des familles, indiquant que les masques « maison » ne sont plus autorisés. Forte réticence de ce dernier... Nous lui faisons remarquer qu'encore une fois les directrices-directeurs devront endosser le mauvais rôle auprès des familles !

Fermetures de classe :

Les conditions de fermeture de classe évoluent elles- aussi.

Si 1 cas confirmé, on recherche les cas contact parmi les élèves.

Si 3 cas déclarés, après tracing, on fermera la classe

Dans le 1^{er} degré, en maternelle, si 1 cas déclaré, tous les élèves seront cas contact.

Dans les collèges, aucune demande pour dédoubler les classes.

Dans les lycées, on maintient les demi-groupes.

FO demande si ces conditions touchent aussi les personnels (cas déclarés, cas contact...)

Le directeur de cabinet répond : les personnels portent les masques. Donc, ils ne seront pas déclarés systématiquement cas contact.

FO insiste en évoquant les contaminations par les surfaces, surtout en maternelle.

Le directeur de cabinet persiste : Non, ce genre de contamination est trop à la marge.

FO : on se demande bien, alors, pourquoi il faut si souvent se laver les mains et désinfecter les surfaces collectives

Vaccination des personnels (question de FO)

Réponse du DASEN: ce n'est pas d'actualité. Les personnels vulnérables se sont faits vaccinés d'eux-mêmes.

FO insiste sur le fait que notre employeur ne prend aucune mesure pour nous protéger réellement et reproche l'état lamentable dans lequel a été laissée la médecine de prévention !

Capacité augmentée du remplacement (question de FO) :

Le DASEN annonce qu'il a reçu, le matin même, l'autorisation de recruter à nouveau des contractuels et ce jusqu'aux vacances de printemps. Toutefois, il constate qu'il n'y a plus aucune tension sur le remplacement pour cause de COVID.

FO le ramène à la triste réalité de toutes ces classes sans enseignant et lui indique que certains de nos syndiqués souhaitant participer à l'AG de la FNEC-FP-FO 40 ne seront pas remplacés, ce qui constitue une entrave à l'exercice du droit syndical qu'il se targuait de faire respecter (audience du 17 décembre). Le DASEN botte en touche....

Précisions de FO :

- *il est acté désormais que ces contractuels seront en poste jusqu'en mai*
- *Nos représentants en CAPD n'ont pas été remplacés le 2 mars*

Dernier point abordé :

Désormais les réunions se feront avec 6 personnes maximum en présentiel, quelle que soit la taille de la pièce. Le DASEN invite les collègues à utiliser les plateformes sécurisées.

Nous demandons à ce que les ERUN communiquent là-dessus auprès de tous les collègues.

Isabelle BENQUET

Représentante FNEC-FP-FO 40